

# Europe et International

## Lettre de la DAREIC

### Février 2012



## ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

### SÉJOURS D'ÉTUDES EN EUROPE

#### UNE ANNÉE SCOLAIRE DANS UN LYCÉE FRANÇAIS D'EUROPE

3 élèves de l'académie ont été sélectionnés en 2011 et bénéficient d'une bourse pour étudier aux lycées français de Londres et Barcelone!

Vous êtes élève de 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup>, vous pouvez vous aussi effectuer votre année de 1<sup>ère</sup> ou terminale L, S ou ES dans les lycées français de Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid ou Barcelone en 2012-2013

Attention : Admission sous conditions d'excellence, nombre de places limité.

Pour la constitution des dossiers de candidature, se référer au *bulletin officiel de l'Éducation Nationale* . **B.O. n°18 du 6 mai 2004** : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENEo400766N.htm>

Date-limite d'envoi des dossiers : **23 mars 2012** à la DAREIC (sous couvert du chef d'établissement).

Plus d'informations : <http://www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international/etudes-formation-et-emploi-a-letranger/etudier-a-letranger.html#c2006>

### ANNÉE DE 2<sup>de</sup> DANS UN LYCÉE ALLEMAND

Élève de troisième, vous souhaitez passer l'année de seconde dans un établissement allemand en classe 10/11.

Votre année sera validée en France si l'établissement allemand dans lequel vous avez été scolarisé l'a lui-même validée. L'établissement allemand susceptible d'accueillir l'élève doit être identifié par la famille avant la fin de l'année de 3<sup>ème</sup> .

L'élève devra obligatoirement être inscrit, avant son départ, en classe de seconde dans un établissement français.

Le séjour pourra débuter après signature par toutes les parties de la convention publiée au **B.O. n°44 du 30 /11/2006/**

### PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES

Lycéens de première générale, professionnelle ou technologique, participez à la prochaine session nationale du Parlement Européen des Jeunes et partagez une expérience unique de citoyenneté active et d'ouverture au monde.

Pour demander à participer à la 32<sup>ème</sup> Session nationale **du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2012** à Sèvres, il vous suffit de constituer **une délégation de 10 élèves de 1<sup>ère</sup>** et de **déposer un projet collectif**.

La session a pour objectif de sélectionner la délégation qui représentera la France lors de la **71<sup>e</sup> Session internationale du Parlement Européen des Jeunes** qui se tiendra à **Amsterdam (Pays-Bas)** du 2 au 11 novembre 2012.

Dossier de candidature et plus d'informations sur : <http://www.pejfrance.org/2012/01/plus-que-3-semaines-pour-candidater-a-la-32e-session-nationale/>

Date-limite de candidature : **3 février 2012.**